



# Formulaire commandement de payer





**Notre Objectif : Votre Satisfaction !**

**BOTTE PILLON PEPRATX**  
Huissiers de Justice associés

## Notre savoir-faire...

Notre étude est composée de 3 Huissiers de Justice Associés, et d'une équipe de 7 juristes collaborateurs à votre service.

Concernant notre activité de **RECOUVREMENT DE LOYERS ET L'EXPULSION**, nous avons développé une expertise dans chaque situation possible

Pour vous offrir un service sur mesure, quelque soit votre demande, nous avons développé une offre en 3 temps :

### 1- Le Commandement de payer :

C'est l'acte par lequel l'Huissier initie la procédure de résiliation de bail. Il est délivré au locataire défaillant un acte lui enjoignant de régulariser sa dette. Pendant ce délai l'étude peut accomplir les diligences nécessaires au recouvrement. Parmi les moyens d'action il y a la saisie conservatoire de créance.

### 2- Assignation en résiliation de bail :

Il s'agit de l'action en justice nécessaire à la constatation par le juge de la défaillance du locataire. L'étude vous offre son expertise en la matière, rédige et délivre l'assignation, s'occupe de toutes les formalités nécessaires à la saisine du Juge afin de servir au mieux vos intérêts.

### 3-Procédure d'expulsion :

La SCP BOTTE PILLON PEPRATX met en ouvre la procédure d'expulsion qui a été ordonnée par le Tribunal. Du rendu de la décision à la remise des clés nous nous occupons de toute la procédure



# COMMANDEMENT DE PAYER AU LOCATAIRE

**Bail d'habitation vide**

**Bail d'habitation meublé**

**Bail commercial**

**Autre** (précisez):

**Si changement de propriétaire en cours de bail, précisez si héritage ou acquisition :**

**Le logement a-t-il été d'ores et déjà été abandonné par le locataire ? Si oui cochez et apportez toutes précisions utiles**

**Le locataire a-t-il fourni une attestation d'assurance à jour ? (si non cochez)**

# DÉSIGNATION DU BAILLEUR

## Bailleur n°1

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

A :

De Nationalité :

Profession :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Précisez :

- Propriétaire
- Nu propriétaire
- Usufruitier

## Bailleur n°2

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

A :

De Nationalité :

Profession :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Précisez :

- Propriétaire
- Nu propriétaire
- Usufruitier

Si société : forme (SCI, SARL, SAS etc..) :

Nom :

Siège :

N° RCS :

Téléphone :

Mail :

Nom du représentant légal :

# DÉSIGNATION DU LOCATAIRE

## Locataire n°1

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

A :

Nationalité :

Profession :

Adresse :

Téléphone :

## Locataire n°2

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

A :

Nationalité :

Profession :

Adresse :

Téléphone :

## Si Personne morale

Forme :

Adresse :

Enseigne :

N° RCS :

Nom du représentant légal :

Telephone :



# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**TRES IMPORTANT Désignation de la caution éventuelle :**

Si mutation du bien postérieurement à la conclusion du bail (cochez et précisez) :

**Information utile à la localisation du bien (villa, immeuble code d'accès, activité, couleur du portail ,des volets, étage, si plusieurs maisons à la même adresse précisez laquelle etc... )**

## Pièces à fournir

**Présent formulaire daté signé**

**Copie intégrale du bail**

**Copie de l'acte de cautionnement**

**Décompte détaillé des sommes dues**

**Pièce d'identité du locataire**

# MANDAT

**Le cout de l'acte est proportionnel au montant de la créance, un accusé de réception avec une demande de provision vous sera sollicitée lors du dépôt du dossier ou à son ouverture.**

**Cette provision couvre les premières formalités à accomplir visant à résilier le bail.**

**Je reconnais avoir été informé des premières étapes de la procédure, de leur durée prévisible, et m'interdit des à présent de pénétrer dans les lieux avant le reprise effective et la restitution des clés par l'Huissier de Justice. J'ai conservé un exemplaire du formulaire.**

**J'ai pris connaissance de l'article L 226-4-2 du code penal**

**« Le fait de forcer un tiers à quitter le lieu qu'il habite sans avoir obtenu le concours de l'Etat dans les conditions prévues à [l'article L. 153-1 du code des procédures civiles d'exécution](#), à l'aide de manœuvres, menaces, voies de fait ou contraintes, est puni de trois ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende »**

**Je certifie l'exactitude des informations données, et reconnais avoir pris connaissance du fait que toute erreur ou omission peut entrainer des conséquences sur la suite de la procédure dont je suis seul responsable**

**Je soussigné \_\_\_\_\_ mandate la Scp Botte Pillon & Pepratx afin d'engager un commandement de payer les loyers**

**Fait à**

**Le**

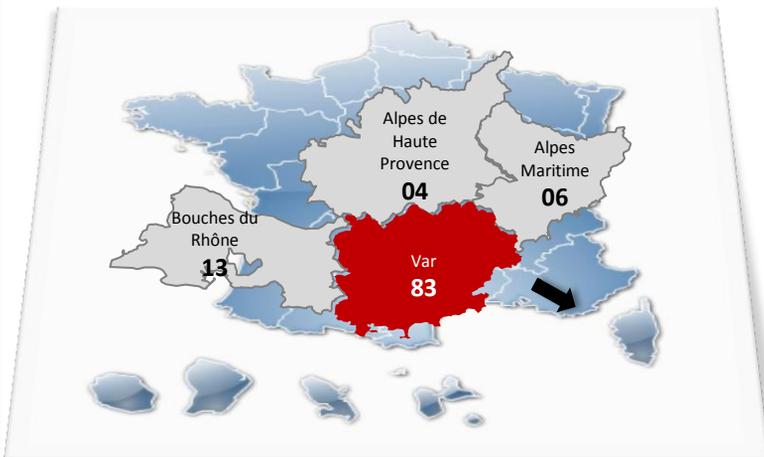


## Nos autres domaines d'expertises :

Après plus de 15 ans d'expérience dans la profession, la SCP BOTTE PILLON PEPRATX a développé une expertise dans :

- Le recouvrement amiable et judiciaire,
- Les activités liées au pénal,
- La médiation,
- Contentieux locatif et,
- La signification.

### Où ? Qui ? Quoi ? Comment ?



**Cour d'Appel d'Aix en Provence**

- 2 sites : Bandol et le Beausset.
- 3 huissiers, 3 Clercs significateurs, 2 Clercs titulaires de l'examen professionnel et une équipe de 6 collaborateurs, pour un service sur-mesure.
- Une présence permanente sur le terrain, qui s'adapte en fonction des exigences de nos clients.
- Notre savoir faire :
  - Visites domiciliaires,
  - Enquêtes sur le terrain,
  - Repérage de véhicules,
  - Mise en œuvre de saisies
  - Constats
  - Signification
- De 06H00 à 21H00, 6 jours/7



# SCP Botte Pillon Pepratz

Trois Huissiers de Justice œuvrent à vos côtés :

Maître Raphael BOTTE

Maître Virginie PILLON

Maître Maxime PEPRATX

Notre compétence territoriale :

Compétence Nationale pour les constats

Nous sommes idéalement situés pour couvrir les départements 13 et 83



**Adresse de nos locaux :**

- Siège : 300 Avenue Dei reganeu – Bp 16 – 83150 Bandol
- Site secondaire : 30 rue Portalis, Bp 50- 83330 Le Beausset



**Siège : 04.94.29.89.73**

**Constat : 06.03.85.15.72**

**Mail : [etude@hdj83.com](mailto:etude@hdj83.com)**



**Informations pratiques de réception à l'étude:**

- Ouverture du lundi au vendredi : 08h35-12h00 / 14h00-18h00
  - Le vendredi: 8h35-12h00 / 14h00-15 h 55
- (en dehors de ces horaires, réception sur rendez-vous)
- Constats 7/7 24h/24



Retrouvez nous sur les réseaux sociaux

Consultez notre site internet

[www.hdj83.com](http://www.hdj83.com)

